



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

(Date de convocation : 2 décembre 2021)

Délibération n° 20211209-05

Le neuf décembre deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice

Étaient absents : M. Thibaut Maurin (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard), M. Sylvain Saligot (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), M. Thierry Ribeiro (procuration donnée à Mme Sarah Laguerre), Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Mme Aurore Ville)

Secrétaire de séance : Mme Viviane Torné

OBJET : Actualisation des groupes des commissions et comités

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction,

Vu l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de constituer des comités consultatifs,

Il a été réalisé le 9 juillet 2020 la constitution des commissions et comités consultatifs, et la désignation de leurs membres.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'actualiser ces groupes à l'intérieur de ces commissions et comités.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'ajout de nouveaux membres dans les commissions et comités consultatifs comme suit :

-Mme Sarah Laguerre

-M. Benjamin Soucaze-Soudat au Comité Tourisme

-Mme Catherine Pécondon-Montgaillard au Comité Communication

-M. Jean-François Rabaud au Comité Enfance, Jeunesse, Education

-Mme Catherine Pécondon-Montgaillard

-Mme Viviane Torné à la Commission Travaux et Urbanisme

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

Article unique : l'ajout, dans les commissions et comités consultatifs, des nouveaux membres cités ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Date d'affichage :



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET